

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Secrétariat : Mmes CARLES et JEANTOT, Assistantes d'Education

Le quorum étant atteint avec 16 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration à 18h07. Arrivée d'un membre à 18h45 et départ d'un membre à 20h.

Adoption du PV du 26 mai 2020 : 16 pour (unanimité)

Sont ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- 1.6 Appariement Autriche
- 1.7 Voyage d'étude BTS

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité (16 pour)

1. Organisation de l'action éducative

1.1 Bilan 2019-2020.

Depuis 2017, l'effectif connaît une augmentation régulière chaque année.

Le lycée Nodier est un établissement stable avec environ 80 élèves en plus ces 3 dernières années (2017 : 740 élèves et 2020 : 828 élèves attendus).

La moyenne d'élèves par division est de 34,3.

L'évolution des profils sociologiques des élèves a modifié l'accompagnement proposé. En effet, le Proviseur rappelle qu'en 2013, 54% des élèves étaient issus des milieux favorisés et très favorisés contre 45% cette année. Toutefois, nous observons encore un fort taux de départ en fin de seconde chez les élèves venant des milieux modestes et défavorisés.

1.2 Bilan des incidents et des sanctions

Mme Couturier précise que ce bilan n'a pas de comparatif et qu'au vu de la situation sanitaire liée à la COVID cette année les chiffres ne sont pas révélateurs.

Le bilan comptabilise 11 sanctions prononcées et 3 conseils de discipline. C'est un bilan assez positif, peu d'élèves sont concernés par ces mesures. Nous observons également une forte baisse des retenues venant des professeurs, les incidents sont traités d'une manière différente.

M. Parent rappelle que plusieurs commissions éducatives ont eu lieu cette année et ont pu résoudre les difficultés en amont des sanctions.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

1.3 DGH 2020/2021 et répartition IMP.

La DGH est de 1001,5 heures et 18 Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

Le travail sur la DGH a commencé au mois de janvier avec les coordinateurs de chaque matière. Le Proviseur a préféré réunir tous les acteurs pour discuter collégalement des besoins de chacun. Ainsi, tout le monde peut débattre librement sur la répartition de la DGH. L'établissement dispose d'une marge d'heure en « autonomie » afin de pouvoir dédoubler certaines classes pour faciliter le bon déroulement des cours en demi-groupe et des TP.

M. Jourdan prend la parole concernant la spécialisation des BTS « Patrimoine et gastronomie » choisie par les professeurs. Cette dernière demande 1h par semaine et par niveau de BTS. Il n'y a pas d'heures d'autonomie prévue en BTS, il faut donc la mettre en place avec la DGH. M. Pinto précise que plusieurs conseils pédagogiques ont eu lieu concernant la DGH et que les professeurs de BTS n'ont jamais exprimé ce souhait. La solution proposée est de demander au CFA de financer ces heures qui bénéficient également aux apprentis. La contrainte principale restera l'emploi du temps car les apprentis sont en entreprise le jeudi et le vendredi.

Monsieur le Proviseur rappelle l'enjeu de ce vote, si la DGH est votée ce jour et qu'il y a besoin de modification il faudra réunir un nouveau conseil d'administration avant septembre. M. Jourdan précise que la DGH ne tient pas compte de la réalité des locaux du lycée (salles petites) qui implique des groupes de TP à 18 élèves maximum. M. Pinto confirme que la DGH ne tient pas compte de cette réalité, qui oblige à dédoubler plus de groupes de sciences que dans d'autres établissements.

17 votants : 16 pour et 1 contre

1.4 Règlement intérieur et annexes.

Le règlement intérieur est représenté au vote avec pour seule modification la prise en compte de la fin de l'internat au lycée Nodier (point 9.5.2). Les élèves internes seront soumis au règlement de l'internat du lycée Duhamel.

Vote à l'unanimité (17 pour)

1.5 Calendrier 2020-2021

Présentation du calendrier provisoire (sous réserve du nouveau Proviseur et de l'évolution de la situation sanitaire).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

1.6 Manuels scolaires

Pour répondre aux besoins recensés par les équipes pédagogiques, compte tenu des nouveaux programmes scolaires en terminale, le lycée, en plus de l'aide allouée par la Région (20 euros par élève plus une aide supplémentaire de 40 euros pour les élèves de terminale) a obtenu une subvention supplémentaire de 10 333,33 euros de la part de la Région.

1.7 Appariement Autriche.

Les autrichiens devaient venir en France en avril mais la COVID a rendu ce voyage impossible. La reconduction du voyage concerne 18 élèves germanistes de première du 25 février au 5 mars 2021. Le lycée accueillera les élèves autrichiens du 25 mars au 3 avril 2021.

Vote à l'unanimité (17 pour)

1.8 Voyage d'étude BTS.

Le projet se déroulera dans le Haut-Jura du 12 au 16 octobre 2020 et concernera l'ensemble des élèves de BTS (74 élèves).

Vote à l'unanimité (17 pour).

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1 Autorisation d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'huissier a retourné un dossier de recouvrement pour des frais de demi-pension constatés au cours de l'année scolaire 2013/2014 sur une famille : le recouvrement est compromis du fait de l'insolvabilité du débiteur insolvable : 248,14 €

Il s'agit maintenant de comptabiliser la perte financière pour le lycée.

Décision : Le Conseil d'administration décide d'apurer la créance par une dépense de 248,14 € qui sera mandatée au service SRH compte 671.

Vote à l'unanimité (17 pour)

2.2 Dons

Pendant la période du confinement, M. le Proviseur a autorisé à plusieurs reprises le don d'équipements de protection individuelle à des établissements de santé et de denrées alimentaires qui se périmeaient au cours de la période.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir régulariser après-coup les libéralités réalisées. Détail :

- Don de gants et charlottes jetables au Dr Vergoby qui les a collectés pour le compte des EHPAD du secteur (total de 309,06 € TTC)
- Don de denrées alimentaires avant leur date de péremption au Secours Populaire Français du Jura (total de **2 656,47 € TTC**)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- Don de viande surgelée et de céréales périmés à la Société Protectrice des animaux de Biarne (total 1 345,98 € TTC)

En même temps, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de valider le don au lycée Duhamel du reliquat de nos denrées spécifiques aux petits déjeuners des élèves (240 doses Nesquik, 120 doses Nutella et 2 paquets de céréales Miel Pops). Montant total : 52,03 € TTC.

Enfin et pour information, le lycée a mis au rebut des denrées pour un total de 486,33 € TTC

Décision : Le conseil d'administration autorise l'aliénation des biens qui ont été réalisés pendant la période de fermeture du lycée pour confinement. Il s'agit de libéralités effectuées au profit d'établissements de santé (équipements de protection individuelle), d'associations d'intérêt général (denrées alimentaires dont la date limite de consommation se périmait avant la réouverture du service de restauration). Le Conseil d'administration valide également le transfert au lycée Jacques Duhamel du reliquat des denrées spécifiques aux petits déjeuners des élèves internes puisque cet établissement accueillera ces élèves à la rentrée de septembre. Montant total : **4 363,54 €**

Vote à l'unanimité (**17 pour**)

2.3 DBM pour information 7 à 13 - exercice 2020.

(cf document ci-joint annexe 8)

2.4 DBM pour vote.

Il est encore trop tôt pour tirer les conséquences des pertes financières liées à la fermeture pour confinement. Des recettes ne seront pas recouvrées alors que des charges fixes (ex : contrat de maintenance et d'entretien) seront supportées comme chaque année. Un bilan sera proposé au prochain conseil d'administration avec éventuellement un ajustement des prévisions de recettes et de dépenses et du budget et peut-être la mobilisation des fonds de réserves du lycée.

2.5 Tarif divers.

Lors de sa réunion mardi 26 mai, le Conseil d'administration avait validé des actions de promotion du lycée. Des vêtements et accessoires siglés peuvent être donnés, à titre gratuit, à des fins de promotion de l'image et de l'offre de formation du lycée Charles Nodier.

En dehors de ces actions, il est proposé le vote d'un tarif pour la vente à titre exceptionnel d'un T-shirt revêtu du logo du lycée.

Coût d'achat : 7,80 € TTC

Tarif proposé : 8 €

Vote du tarif à l'unanimité (16 pour)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

2.6 Sorties d'inventaire.

Le lycée a acquis en 2019 et 2020 des monobrosses, matériels pour l'entretien technique des sols, à partir du Plan pluriannuel d'équipement de la Région Bourgogne Franche-Comté. D'autre part, la collectivité va doter prochainement le lycée de 4 chariots chauffe-assiettes à niveau constant, par voie de subvention. Il est proposé de sortir de l'inventaire des biens immobilisés et mettre au rebut les anciens équipements qui sont vétustes

Décision : Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration du lycée prononce la désaffectation et la mise au rebut des biens obsolètes désignés sur la liste jointe, sous réserve que la Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité territoriale de rattachement ne s'y oppose pas dans un délai de 15 jours.

Vote à l'unanimité (16 pour)

2.7 Bilans financiers des échanges et voyages scolaires – 1^{er} semestre

- Echange facultatif Autriche 2019/2020

(Professeure responsable : Mme PIEROLT)
Du 12 au 18 octobre 2019 (déplacement en Autriche) - 6 jours
23 élèves concernés et 2 accompagnateurs adultes
Participation des familles : 230 €/élève

Nota bene : l'accueil des élèves autrichiens n'a pas pu être réalisé comme prévu au cours du mois d'avril 2020

Intitulé	Bilan	
	recettes	dépenses
Contribution des familles	5 290,00 €	
Subvention Région (EVEIL)	447,06 €	
Don - ANAP	450,00 €	
Don - PEEP	500,00 €	
Transport (Val d'Amour Evasion)		4 435,00 €
Assurance annulation (MAIF)		210,61 €
Dépenses sur place (Régie)		799,45 €
Rembt familles excédent participation (23 x 54€)	-1 242,00 €	
	5 445,06 €	5 445,06 €

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- Voyage facultatif RAID BLANC

(Professeur responsable : M. BENAY)

Du 9 au 10 janvier 2020

24 élèves concernés et 4 accompagnateurs adultes

Participation des familles : 105 €/élève

Intitulé	Bilan	
	recettes	dépenses
Contribution des familles	2 520,00 €	
Don - ANAP	175,00 €	
Don - PEEP	250,00 €	
Subvention Région (EVEIL)	213,93 €	
Transport		600,00 €
Location		504,45 €
Assurance (MAIF)		103,73 €
Dépenses Régie		116,00 €
Hébergement		1 834,75 €
	3 158,93 €	3 158,93 €

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les bilans financiers des voyages scolaires organisés sur le 1er semestre 2020 et valide le principe du remboursement aux familles des excédents constatés.

Vote à l'unanimité (16 pour).

3 Contrats, conventions et marchés

3.1 Autorisation de recrutement et de renouvellement des contrats des assistants d'éducation.

Pour l'année 2020/2021, le lycée est doté de 4,5 ETP d'assistants d'éducation. Mme Couturier précise que les emplois du temps seront compliqués à mettre en œuvre dû aux pauses méridiennes. Il n'est plus possible de recruter des étudiants au vu des contraintes hebdomadaires.

Le conseil d'administration autorise le recrutement ou le renouvellement des contrats des assistants d'éducation pour consommation des droits alloués. Pour l'instant, il est prévu 1 contrat 100%, 1 contrat 75% et 4 contrats 50%

Vote à l'unanimité (16 pour).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/07/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Pour information, M. Grosjean précise qu'il reste une incertitude sur le recrutement du futur chef de cuisine qui remplacera M. Martin dans les fonctions. Cette incertitude devrait être levée prochainement. Cependant, le retard pris dans les procédures de recrutement ne garantira pas le lycée de bénéficier d'un personnel titulaire à la rentrée scolaire. Avec la fermeture de l'internat, le lycée perd 1 poste de cuisinier et 1 poste de personnel d'entretien.

M. Pinto précise les dates des permanences d'été effectuées par l'équipe de direction ainsi que les dates de fermeture de l'établissement (du 14 juillet au 24 août 2020).

Monsieur le Proviseur profite de ce dernier conseil d'administration pour remercier tous les personnels de l'établissement ainsi que les élèves et parents d'élèves pour leur implication et le travail fourni.

La séance est levée à 20h15.

Président : M. PINTO, Proviseur



Secrétaire : signé Lisa Carles et Morgane Jeantot